

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A. EWIG, rue Favart, 14 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mars 1881.

Bulletin politique.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux évêques, il y a quelques jours, une circulaire qui semblerait conçue dans un esprit favorable au clergé paroissial; assimilant les prêtres aux fonctionnaires, le gouvernement veut leur accorder des pensions de retraite dans des conditions analogues. La circulaire dit :

« Tous les prêtres du clergé paroissial qui comptent soixante ans d'âge, trente ans de sacerdoce et n'ont pas de ressources suffisantes, sont en mesure d'être présentés à l'agrément du gouvernement qui peut, en cas de renseignements favorables, les admettre à profiter de la caisse des retraites ecclésiastiques, instituée dans leur intérêt. Votre Grandeur pourra donc, quel qu'en soit le nombre, me proposer tous ceux de son diocèse qui lui paraîtront réunir ces conditions essentielles. Je m'efforcerai de les admettre successivement dans les limites des crédits dont je pourrai disposer. »

Si le gouvernement ne songeait qu'à secourir des prêtres âgés dont la santé et la bourse sont épuisées au service de toutes les misères humaines, nous serions heureux de le louer. Mais nous connaissons le sire, nous nous défions de Kokinos et de ses présents.....

A qui M. Constans offre-t-il les secours de sa caisse de retraite? A tous les prêtres qui ont bien servi l'Eglise et la patrie? Non, il en exclut d'abord plusieurs catégories; tous ceux qui ne font pas partie du clergé paroissial, aumôniers, chapelains, congréganistes, professeurs, etc., n'ont aucun droit à la retraite. Jeunes, on en fait des soldats, vieux, on les laisse mourir de faim. C'est à renoncer au professorat. Est-ce par amour

de l'Eglise que la République supprime en fait l'enseignement chrétien? Le clergé paroissial a toutes ses faveurs, à lui les dispenses, à lui les pensions. Certes, il les mérite bien, mais est-ce pour cela qu'on les lui accorde?

Oh! non. Au contraire, on les lui donnera surtout s'il cesse de les mériter. Ceux-là seuls recevront une pension de retraite qui seront pourvus de renseignements favorables. S'il est mal noté par un maire radical, s'il déplaît à un instituteur libre-penseur, le pauvre curé verra sa demande repoussée, avec cette note en marge: renseignements défavorables.

Toutes ces manœuvres ont pour but de créer ce que M. Gambetta appelle « un clergé national. »

« Nous voulons une armée qui n'en soit pas une, » disait un député radical; de même, la République veut un clergé qui n'en soit pas un. Ses manœuvres tourneront à sa honte.

L'incendie des magasins du « Printemps » Et le Conseil municipal.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de l'Union, de Paris :

« L'effrayant sinistre qui vient de détruire en quelques heures un des plus grands magasins de Paris met en cause directement l'administration municipale. »

« Nos moyens de combattre le fléau et notre matériel de sauvetage sont absolument insuffisants. »

« Que peuvent nos courageux pompiers si les pompes et l'eau leur manquent au moment critique? »

« C'est pourtant là ce que nous avons vu mercredi. »

« Les pompes sont arrivées trop tard, quand, depuis deux heures, les magasins du Printemps brûlaient. Les premières, qui étaient des pompes à bras, avaient si peu de force de projection, que leur jet arrivait à peine au second étage, et les flammes ser-

taient par toutes les fenêtres jusqu'au sixième. »

« De plus, il n'y avait pas d'échelles assez hautes pour opérer le sauvetage des employés, hommes et femmes, traqués par le feu dans les étages supérieurs du bâtiment. Si cette foule de 250 personnes environ n'avait pas trouvé d'issue par les balcons des maisons adjacentes, on aurait eu à déplorer d'épouvantables malheurs. C'est déjà trop que quelques hommes affolés se soient précipités par les fenêtres pour venir se briser les membres sur le pavé. »

« Quant aux fameuses pompes à vapeur, les seules efficaces dans de pareils sinistres, on a pu voir mercredi le temps qu'il faut pour les mettre en action ou pour les amener sur le lieu de l'incendie, et à quelle distance on doit aller chercher les bouches d'eau. »

« Et, pour une ville comme Paris, il n'y a encore que cinq ou six au plus de ces pompes à vapeur, quand il en faudrait au moins le double. Si deux incendies éclataient le même jour sur deux points éloignés, ce qui est fort possible, le matériel manquera absolument. Il faudrait laisser le feu dévaster la capitale. »

« Nous avons bien un conseil municipal, mais nous n'avons pas d'édilité. Le conseil municipal, son préfet en tête, fait beaucoup de politique; il laïcise les écoles, change le nom des rues, propose de nouvelles constitutions; mais il ne s'occupe guère de la sécurité de la Ville, un des premiers points de sa compétence. »

« Au mois de décembre dernier, pressé par des sollicitations instantes, il a pourtant daigné voter quelques réformes, l'acquisition de cinq nouvelles pompes à vapeur, l'installation de réchauffeurs, la mise en adjudication du service des attelages, la construction d'écuries près du local des pompes, etc. »

« Seulement tout cela est resté sur le papier, comme tout ce qui est utile. Le citoyen Hérold n'a rien mis à exécution. Oh! s'il s'était agi de baptiser une nouvelle rue d'un nom de la Révolution, ou de chasser

quelques congréganistes des écoles, dès le lendemain du vote les plaques auraient été posées et les agents du sieur Andrieux en campagne pour expulser les Frères..... »

« A quoi sont donc employés les crédits votés par le conseil municipal pour la réforme et l'augmentation de nos pompes et de notre matériel de sauvetage? »

« A sa prochaine réunion, le conseil s'occupera sans doute de l'incendie du Printemps; il criera, gémera, votera encore; puis le lendemain tout sera oublié, et le préfet de la Seine n'en fera ni plus ni moins. »

« Si des gens, pourtant, ont quelque compétence en matière d'incendie, ce sont bien nos conseillers. Ils se sont montrés plusieurs fois les dignes héritiers des hommes de la Commune quand il s'agissait de décrocher les crucifix, ou de pourchasser les Sœurs. Leurs anciens amis, fort experts pour allumer les incendies, pourraient sans doute les renseigner sur la manière de les éteindre. »

« Eux qui parlent sans cesse de République, de gouvernement du pays par le pays, qu'ils envoient donc un délégué étudier à New-York l'organisation des pompiers et du matériel. Qu'ils en envoient un autre à Londres, si ce pays monarchique ne leur fait pas peur. Quand ils seront convaincus de notre infériorité à cet égard, ils se montreront peut-être moins fiers et moins arrogants. »

« Nous savons bien que nos réclamations ne seront guère accueillies: en France, il faut « être du gouvernement » pour avoir droit d'émettre une idée acceptable. Mais nous parlerons tout de même, dans l'espoir qu'un homme de bon sens nous écouterait peut-être. »

Chronique générale.

Le conseil municipal de Paris, réuni samedi en assemblée plénière, a décidé, par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple, qu'il entendait laisser à son bureau le soin

vous serez à moi, ou à personne.

— Prenez garde à ce que vous faites! lui dit Lucietta. Calmez-vous, pensez à votre ami, à votre bienfaiteur, à Piétro...

— Ah! ne me parlez pas de lui! hurla Anastasio en grinçant les dents.

A ce moment, une voix joyeuse appela de la cour: — Lucietta! Lucietta!

C'était Piétro qui, impatient de revoir sa femme, arrivait deux heures plus tôt, pour la surprendre. Anastasio bondit en arrière, anéanti; cet homme, robuste et fort comme un Samson, se mit à trembler comme un enfant. Que dirait-il à Piétro? Que lui répondrait-il? Il songea un instant à poignarder Lucietta, puis à se précipiter sur le mari qui accourait, et à se tuer sur son cadavre. Il recula, saisi d'horreur, devant la féroce impulsion de sa nature.

Il courut à la fenêtre, l'ouvrit, traversa la terrasse qui était de plein pied avec la chambre, s'élança dans la rue et disparut dans l'obscurité de la nuit.

Qu'allait-il faire? Il agita longtemps cette question en lui-même, sans pouvoir trouver une solution. Au coup de dix heures, comme entraîné par une force invisible, il se trouva à son poste dans la fonderie, à la tête des autres ouvriers.

— Lucietta lui aura tout dit, pensait-il. Entre Piétro et moi, que va-t-il se passer?

descent, où le métal apparaissait liquide comme une mare d'eau étincelante. Anastasio s'assura que toutes les dispositions étaient bien prises; puis, quand le moment fut venu d'arrêter les travaux, il donna un coup de sifflet à Brusco qui se tenait prudemment éloigné de cette fournaise, et se dirigea à pas lents vers sa maison. Il était six heures du soir; le train qui devait ramener Piétro n'arrivait qu'à dix heures; tous les ouvriers étaient convoqués pour ce moment, afin de recevoir des ordres.

Anastasio avait quatre heures devant lui. Il rentra chez lui, et s'habilla comme pour un jour de fête. Il chantonnait entre ses dents; mais son visage portait probablement les traces de son agitation intérieure, car Brusco, accroupi dans un coin de la chambre, fixait sur lui avec une inquiétude visible ses grands yeux intelligents et ne perdait pas un seul de ses mouvements.

De temps en temps Anastasio s'arrêtait, semblait réfléchir, puis avalait coup sur coup deux ou trois verres de cognac. Quand sa toilette fut terminée, il se servit un dernier verre qu'il avala d'un seul trait, mit la bouteille dans sa poche et se disposa à sortir.

Brusco, habitué à l'accompagner partout et toujours, se leva et courut sur ses talons.

— Non, mon ami! lui cria Anastasio d'une voix étrange. Pas aujourd'hui; c'est impossible.

Le chien refusa d'abord d'obéir; mais son maître, impatient, lui lança brutalement un coup de pied qui l'envoya rouler au fond de la chambre. A peine Anastasio avait-il franchi le seuil de la porte, qu'il se repentit de sa mauvaise action et revint sur ses pas.

— Brusco! appela-t-il doucement. Et le brave animal s'approcha en se traînant à terre, humble et soumis.

Anastasio le prit dans ses bras et le caressa. — Qui sait si je te reverrai encore! dit-il. Reste ici, mon Brusco, et Dieu te garde!

Il le déposa sur son lit et sortit en courant. Il trouva Lucietta, à qui il demanda un entretien particulier; ses yeux lui sortaient de l'orbite, ses mains et ses lèvres tremblaient; on voyait clairement que le malheureux était hors de lui.

— O mon Dieu! qu'est-il arrivé? demanda anxieusement la femme de Piétro, épouvantée à cette vue. Quel grand malheur?

Pour toute réponse, Anastasio se jeta à ses pieds. Ce qu'il dit, il ne le sut jamais lui-même. Il parla comme en délire; et Lucietta, le croyant véritablement fou, eut peur. Elle avait entre les bras son enfant, elle le serra avec angoisse et voulut fuir. L'ouvrier lui barra le chemin.

— Non, non, s'écria-t-il; le sort en est jeté. Vous ne pouvez me laisser ainsi... à vous de décider si je dois vivre ou mourir... Je le veux... Ou

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Récit italien de Vittorio BERSEZIO, traduit par Léon Diez.

(Suite.)

Il erra dans la campagne jusqu'à une heure avancée, suivi du fidèle Brusco.

A minuit, il entra à l'auberge, s'installa dans une pièce particulière, se fit apporter un demi-douzain de bouteilles, du tabac, de la lumière et ordonna qu'on le laissât seule. Il resta là toute la nuit avec son chien, plongé dans l'abîme de ses pensées, et cherchant dans l'ivresse le triste courage d'étouffer les murmures de sa conscience en révolte. Le matin il sortit, mais il eut soin d'emporter une bouteille entière de cognac.

Il travailla toute la journée, sans que son visage impassible décelât ses émotions intérieures; Piétro devait arriver le soir et l'ouvrier tenait à ce que ses prescriptions fussent exécutées à la lettre. — Le métal était en fusion dans les fourneaux et commençait à jeter des étincelles enflammées par les interstices des parois comme s'il était impatient de s'échapper et de se précipiter dans les conduits des excavations intérieures.

Une chaleur d'enfer émanait de ce foyer incan-

de décider s'il devait assister au banquet offert le 26 par l'Union du Commerce à M. Gambetta.

— Il nous revient, dit l'Union, que la Compagnie des omnibus a fourni des chevaux par complaisance, mercredi, pour atteler les pompes à vapeur ! Elle avait résilié son marché quand on a voulu réduire sa subvention de 40 à 8,000 fr. Par conséquent, elle pouvait, en droit, refuser ses chevaux.

Que dire d'une administration qui n'a pas conclu un nouveau marché après la résiliation du premier, et qui risquait ainsi de ne pas trouver d'attelages pour ses pompes !

Le dernier maire de village serait plus intelligent que le préfet Hérold.

— M. Cochery, inspecteur général des écoles primaires, a fait, ces jours-ci, la visite des écoles d'Avignon, et, non content de témoigner de son étonnement à la vue des catéchismes, livres des Evangiles et Histoires saintes qui y sont mis encore entre les mains des élèves, il a donné les ordres les plus formels pour faire cesser cet abus ! Nous apprenons en même temps que cette mesure va être complétée par l'enlèvement des crucifix et autres emblèmes religieux que l'on avait jugé à propos de maintenir jusqu'ici dans les classes, et que le buste de la République est désormais appelé à remplacer, de par la municipalité radicale du crû !

— On a récemment annoncé que M. Grévy avait acheté une forêt dans l'Est. On nous assure que cet achat se négocie encore. M. Grévy offrirait, paraît-il, 4,700,000 fr. : on lui demanderait deux millions.

— Le *Petit Journal* a répété la semaine dernière qu'il avait été autorisé à publier le compte rendu de l'entrevue de M. Grévy avec M. Gambetta. Il a maintenu la vérité de son récit.

— L'Electeur des Côtes-du-Nord signale un instituteur de l'arrondissement de Lannion, qui a interdit à ses élèves de faire le signe de la croix en sa présence. Le conseil municipal et le maire ont vainement demandé le déplacement de ce partisan de l'école sans Dieu. M. le préfet Bertereau a pensé que cet instituteur athée était un maître selon le cœur de M. J. Ferry. S'il le déplace, il lui donnera, sans doute, de l'avancement, avec l'espoir d'en obtenir à son tour. Protégé de M. Levert, sous l'Empire, et plus tard de M. Chesnelong, le préfet des Côtes-du-Nord est un républicain convaincu... depuis que la République « existante » l'a fait préfet.

Nous avons dit que l'incendie du magasin du Printemps met sur le pavé plus de huit cents employés et quinze cents ouvriers environ. M. Jaluzot a résolu de tenter immédiatement une reconstitution provisoire de ses magasins.

Il a repris déjà une centaine d'employés qu'il a installés au numéro 89 de la rue d'Amsterdam.

La Société de secours mutuels l'Union du Commerce a loué un hôtel pour les jeunes gens et les jeunes filles qui logeaient dans

les bâtiments incendiés, et qui sont, à Paris, sans famille et sans moyens d'existence. Elle a, en outre, acheté mille cachets dans des restaurants à prix fixe pour les distribuer aux employés sans travail. Elle a enfin convoqué les employés du Printemps, qui font partie de la Société, à une réunion qui a eu lieu vendredi soir au siège social, pour délibérer sur les moyens les plus efficaces pour venir en aide, non-seulement à eux, mais encore à leurs camarades qui ne sont point sociétaires.

Le pompier Faraud, heureusement, n'est point mort. Son état est toujours très-grave, mais on ne désespère pas de le sauver. Ajoutons qu'au rapport du jour il a été porté pour la médaille militaire.

Le maire radical d'Avignon vient d'interdire toute procession et toute cérémonie extérieure du culte, même le port du Saint-Viatique, sur tout le territoire de la commune, y compris les paroisses de la Barthelasse, du Pontet et de Montfavel, sises de 4 à 7 kilomètres de la ville.

L'arrêté vise même les processions qui ont lieu aux Rampes du Rocher des Doms. Or, les dépendances de l'église cathédrale appartiennent au chapitre métropolitain, et le public n'en a le libre accès qu'à titre gracieux de la part de ses propriétaires ecclésiastiques.

Sur quoi se base cet arrêté inique ? Sur la « plus grande circulation des voitures ! » et aussi sur l'existence du temple protestant et d'une synagogue.

Or, dans l'antique cité des Papes, il y a 40,000 catholiques contre 474 protestants, 449 israélites et 4 adeptes de cultes divers. M. Millo entend d'une étrange façon le respect de la majorité.

Le maire, élu par 2,823 suffrages seulement sur 9,758 électeurs inscrits, est un ancien enfant de chœur de la paroisse de Saint-Agricol, et il y a deux ans à peine il acceptait, dit-on, de mains cléricales, des services importants.

Le souci de la circulation des voitures ne saurait expliquer ce changement de voie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mars.

Le marché est excellent aujourd'hui. La reprise s'étend à tous les groupes. On est à 120.95 sur le 5 0/0.

L'action du Crédit foncier reprend le cours de 1,700 et s'élève à 1,710 et 1,712.50. Hier on s'arrêtait à 1,690. Les achats au comptant à Paris et en province portent en grand nombre sur les obligations communales nouvelles 4 0/0 qui se classent au pair. L'action du Crédit foncier d'Algérie est à 705 fr.

Le public répond avec empressement à l'offre que lui fait la Société la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare, à Paris. On sait que contre un versement de 200 francs, la Société assure 15 fr. de rente 3 0/0 amortissable et irréductible à tout souscripteur de trois obligations de 100 francs 5 0/0, créées par la Rente Mutuelle elle-même.

Les actions des Forges, Laminoirs et Acieries d'Ivry sont demandées à 550 et 556.25. Elles paraissent devoir prochainement dépasser ce taux.

Il y a un très-vif courant d'achats sur les obligations des Eaux d'Hyères rapportant 5 1/4 0/0, au prix net de 285 fr.

— Cette nuit, ajouta-t-il, seront de garde...

Il parut hésiter un instant, puis il reprit :

— Anastasio et Girolamo.

C'étaient le premier et le dernier des ouvriers.

Anastasio sortit des rangs comme un furieux.

— Monsieur n'a rien de plus à me dire ? cria-t-il d'une voix pleine de défi.

Piétro, étonné de cette sortie inattendue, fronça les sourcils et pâlit de colère. Pourtant il se contint.

— Je vous parlerai demain matin, répondit-il sèchement. Quant à présent, contentez-vous d'exécuter mes ordres.

Sur ces mots, il tourna les talons ; les ouvriers se retirèrent ensuite, et Anastasio resta seul dans les ateliers avec son compagnon.

Tout à coup le contre-maître se mit à rire, sans motif apparent, comme rient les insensés.

— Le lâche ! s'écria-t-il, en se parlant à lui-même. Il veut prolonger la tragédie jusqu'à demain... Il veut avoir encore cette nuit pour lui... Cette nuit ?... Oh ! nous allons voir !...

(A suivre.)

Un monsieur s'arrête devant l'étalage d'un libraire et il aperçoit les *Plaidoyers et discours* de Gambetta, échenillé par Jeanne-drôle (J. Reuach).

— Le volume est gros, s'écrie-t-il, mais ça n'empêche pas que ce soit un *petit tome*.

La Banque nationale est de plus en plus faible. On cote 775 sur les actions anciennes et nouvelles du Crédit général français. La Banque de Prêts à l'Industrie est demandée à ses meilleurs cours. On négocie la Banque européenne entièrement libérée à 231.25. L'action de Suez est à 1,850. Les obligations anciennes de la Banque Hypothécaire sont encore en baisse à 428.75.
Lyon, 1,595 ; Midi, 1,170.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, sur l'avis conforme du comité consultatif de la cavalerie, et dans le but d'assurer d'une façon satisfaisante le choix des élèves de l'École spéciale militaire qui seront désignés pour l'arme de la cavalerie, et de n'admettre dans la section que des jeunes gens posés dans les conditions d'aptitude nécessaires, décide :

1° Les élèves de première année de l'École spéciale militaire, désireux de servir dans la cavalerie, devront opter pour cette arme au classement de Pâques ; mais cette option ne constituera, du reste, aucun droit à l'admission dans la section de cavalerie qui continuera à ne comprendre que des élèves de deuxième année.

Une commission composée : 1° du commandant en second de l'École, 2° de l'officier supérieur, directeur des exercices de cavalerie, 3° d'un capitaine, écuyer ou instructeur de cavalerie, désignera, parmi les élèves qui se présenteront pour la cavalerie, ceux qui lui sembleront réunir les conditions d'aptitude physique nécessaires. Le nombre des élèves dont l'option sera adoptée pourra être supérieur de un tiers au chiffre que devra comporter la section de cavalerie.

Ces élèves pourront profiter d'une mesure déjà admise et qui sera étendue en leur faveur : ils seront autorisés à consacrer quelques heures de leurs récréations aux exercices d'équitation. Le nombre des heures ainsi prélevées sera, autant que possible, de six par semaine. La commission devra prendre l'avis du médecin, chef du service de santé à l'École, au sujet de l'aptitude physique de ces élèves pour le service dans la cavalerie.

2° Les élèves ayant opté pour la cavalerie au classement de Pâques seront présentés, lors de l'inspection générale de la section de cavalerie, à un jury composé ainsi qu'il suit :

Général, inspecteur général de la section de cavalerie, président ;

Général commandant l'École ;

Commandant en second l'École ;

Officier supérieur, directeur des exercices de cavalerie ;

Un des écuyers ou instructeurs de cavalerie.

Ce jury désignera ceux d'entre les candidats qui paraîtront devoir être éliminés. Ceux qui, au contraire, seront jugés aptes à servir dans la cavalerie ne seront admis définitivement dans la section qu'après les examens de passage en seconde année.

Les admissions se feront en suivant l'ordre du classement de fin du premier cours et seront limitées au chiffre des besoins prévus pour le recrutement des officiers de l'arme.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le texte de la circulaire dont nous avons parlé dans notre dernier numéro et concernant l'appel, cette année, des hommes à la disposition et des hommes des services auxiliaires :

« J'ai décidé qu'il serait procédé, en 1884, à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879.

» Dans cet appel seront compris les hommes des dites classes classés dans les services auxiliaires de l'armée.

» La revue s'effectuera au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1880, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée de concert avec le préfet du département.

» Je rappelle que tous les hommes soumis à la revue, et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être

obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine. »

LE DÉSASTRE DES SABLES-D'OLONNE.

L'Océan continue de rendre peu à peu les cadavres des victimes de la tempête du 27 janvier.

Le 4 mars au soir, le corps du nommé Henri Ferré, patron de la chaloupe *Refuge-des-Pêcheurs*, a été retrouvé dans les parages du Cayola. Malgré son long séjour dans la mer, le cadavre, revêtu de ses vêtements, était parfaitement conservé et le visage encore bien reconnaissable.

L'enterrement a eu lieu le samedi 5 mars, au milieu d'un nombreux concours de marins, parents et amis du défunt.

Un autre cadavre a aussi été trouvé sur la côte de la Gachère, mais dans un état impossible à décrire ; on a eu beaucoup de peine à établir son identité ; enfin, il a été reconnu pour être celui du nommé Joseph Delhumeau, de Saumur, conscrit de la classe 1880, faisant partie du contingent de notre ville, et dont l'*Echo Saumurois* a signalé la perte. Il était matelot à bord de la chaloupe appartenant à Jean-Marie, dit Canna, du port des Sables. Dans l'horrible tourmente du 27 janvier, Delhumeau fut emporté à la mer par une lame, qui, brisant la mâture, l'enveloppa en même temps dans les voiles. En vain, il fit entendre ses cris de désespoir ; l'obscurité de la nuit était complète, les vents et les flots de plus en plus furieux, et ce n'est qu'à grand-peine que ses camarades purent eux-mêmes regagner le port, après une lutte désespérée.

On explique le mauvais état du cadavre de Delhumeau par ce fait qu'il aurait été entraîné au fond de la mer ; en effet, les cadavres qui surnagent entre deux eaux peuvent être conservés longtemps intacts, mais ceux qui vont au fond sont roulés sur les rochers et deviennent inévitablement la proie des crabes et des autres crustacés.

LA RENTE AMORTISSABLE.

A la veille de la souscription à l'emprunt d'un milliard, nous croyons bon de remettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau d'amortissement annexé au décret du 16 juillet 1878, suivant lequel aura lieu l'amortissement de toutes les diverses émissions de Rente amortissable. Il est d'ailleurs à remarquer que la prochaine émission ne comportera que 472 séries, par suite du remboursement déjà effectué de trois séries de ce type de rente, et que la période d'amortissement est aujourd'hui réduite à 72 ans, la période légale fixée à 75 ans devant compter de l'année 1878.

Voici le tableau d'amortissement :

Années	Années	Séries
De 1879 à 1907	29	1 série par an... 29
De 1908 à 1925	18	2 séries par an... 36
De 1926 à 1938	13	3 séries par an... 39
De 1939 à 1945	7	4 séries par an... 28
De 1946 à 1950	5	5 séries par an... 25
De 1951 à 1953	3	6 séries par an... 18
	75	175

Rappelons aussi les principaux caractères particuliers de la Rente amortissable, caractères définis par les articles suivants du décret du 16 juillet 1878 :

« Art. 2. — Le capital au pair des Rentes 3 0/0 amortissables à créer en vertu de l'article 1^{er} du présent décret, sera divisé en 475 séries remboursables annuellement par la voie du sort, en soixante-quinze ans, conformément au tableau d'amortissement ci-joint qui sera reproduit sur chacun des titres émis.

» Les tirages auront lieu le 1^{er} mars de chaque année, le premier tirage devant être affecté le 1^{er} mars 1879, et le remboursement du capital sera exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage.

» Les arrérages des Rentes 3 0/0 amortissables seront payables aux époques des 16 janvier, 16 avril, 16 juillet et 16 octobre de chaque année.

» Les arrérages des rentes appartenant à la série désignée par le sort pour le remboursement en capital cesseront de courir à dater de l'échéance de ce remboursement, et le capital ne sera tenu à la disposition de l'ayant-droit que sous la retenue des coupons non échus qui auraient été détachés d'un titre au porteur appelé au remboursement.

» Art. 3. — Le minimum de Rente 3 0/0 amortissable indésirable est fixé à quinze francs (15 fr.).

» Les inscriptions de rente seront, au

Piétro était fatigué du voyage, et fort préoccupé de l'issue de l'importante opération métallurgique qui était sur le point de s'accomplir. Cependant, malgré ses soucis, il s'était réjoui à l'idée de surprendre agréablement sa femme par son retour anticipé. Il fut donc très-surpris de l'accueil étrange de Lucietta, de son trouble, qu'elle ne sut comment expliquer ; aussi sa bonne humeur primitive se changea-t-elle soudain en une colère latente qui ne cherchait qu'une occasion d'éclater. Il fut très-dur avec les ouvriers, trouva que le feu des fourneaux languissait, eut un mot de reproche pour chacun et se montra d'une sévérité sans égale envers Anastasio.

— Il sait tout ! se disait le contre-maître. Tout à l'heure la bombe va éclater.

Et, tout en caressant dans sa poche le manche d'un poignard :

— Tant mieux ! pensait-il. Je suis las de souffrir. Je préfère en finir une bonne fois.

Piétro prit la parole. Sa voix était saccadée et impérieuse.

— Vous avez entendu ? dit-il en récapitulant ses instructions. Demain, à six heures, tout le monde à son poste... et gare aux retardataires !

Les fourneaux devaient être ouverts à cette heure.

choix des parties, nominatives ou au porteur.

Les inscriptions nominatives seront délivrées pour toute somme de 15 fr. et les multiples de 15 fr.

Les rentes au porteur seront émises dans les coupures ci-après désignées :

Coupure de.....	Fr.	15
— de.....		30
— de.....		60
— de.....		150
— de.....		300
— de.....		600
— de.....		1.500
— de.....		3.000

Art. 4. — Toutes les opérations relatives au transfert ou à la conversion des Rentes 3 0/0 amortissables seront effectuées conformément aux dispositions qui régissent les rentes perpétuelles inscrites au Grand-Livre de la dette publique.

Toutefois, il ne sera pas créé de livres auxiliaires pour la délivrance des inscriptions départementales.

Les titres au porteur appartenant à une même série de remboursement seront seuls susceptibles de réunion.

Les titres nominatifs pourront comprendre indistinctement des rentes inscrites au nom du même titulaire appartenant à différentes séries de remboursement.

Art. 5. — Le paiement des arrérages trimestriels aura lieu à la caisse des comptables du Trésor à Paris et dans les départements.

Le remboursement des titres appartenant à la série désignée pour l'amortissement par la voie du sort sera effectué par le caissier payeur central du Trésor public à Paris, et pour son compte dans les départements.

EMPRUNT national d'UN MILLIARD

En rentes 3 0/0 amortissables.

La Souscription aura lieu le jeudi 17 mars courant, à la Recette particulière des Finances, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Les rentes seront émises au prix de 83 fr. 25 centimes par 3 francs de rente payables par cinquièmes, soit 416 francs 25 centimes par coupure de 15 francs de rente.

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 francs de rente. Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 30 francs de rente et les multiples de 15 francs.

Les souscripteurs seront tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat de 83 francs 25 centimes par coupure de 15 francs de rente représentant le premier cinquième du prix fixé.

Le Receveur des Finances,
DE LAGRANGE.

AVIS

Le public est prévenu que les souscriptions à l'emprunt d'un milliard seront reçues simultanément le 17 du mois courant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la Recette particulière, et chez les percepteurs de Saumur, Distré et Saint-Lambert, ces deux derniers en résidence à Saumur.

Le Receveur des Finances,
DE LAGRANGE.

Faits divers.

On télégraphie de Rouen qu'une analyse, faite vendredi par le comité d'hygiène, a amené la découverte de trichines enkystées dans des jambons de Hambourg de provenance américaine. Les viandes infectées ont été immédiatement détruites.

A Lons-le-Saulnier, un ouvrier, nommé Berthet, vient de tuer son enfant, âgé de deux ans, de la façon la plus horrible.

N'ayant pu parvenir à l'étrangler, il le prit par les jambes et lui frappa, à coups répétés, la tête contre un mur; puis, voyant qu'il ne mourait pas assez vite, il lui brisa la colonne vertébrale. Le supplice du malheureux petit être avait duré près d'une heure!

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE.

Dans la journée du 3 mars, un tremblement de terre a détruit la moitié du bourg de Casamicciola, dans l'île d'Ischia (royaume de Naples). La secousse a commencé à 4 heures 5 précises et a duré 7 secondes.

L'église qui s'élève sur la place principale de Casamicciola est ornée d'une grande horloge. Au moment de la secousse, elle marquait l'heure indiquée et depuis elle s'est arrêtée.

On compte, non pas les maisons écroulées, mais le petit nombre de celles qui, gravement crevassées, restent encore debout.

On évalue à 300 les maisons tombées. La scène qui s'est passée au moment du désastre ne peut être racontée.

On a soudain entendu un fracas épouvantable. Les personnes qui se trouvaient dans leurs habitations ont été ensevelies sous les décombres; celles qui étaient dans les rues, ou ont pu se sauver ou ont été étourdies. Partout des cris déchirants de douleur, des râles d'agonie.

On croit qu'il y a plus de cent morts. A midi, on en avait retiré et porté au cimetière cinquante-trois.

Dans chaque maison, sous chaque monceau de décombres, on trouve un cadavre.

Aussitôt après le désastre, tous se sont mis courageusement à l'œuvre du sauvetage.

Le syndic a télégraphié à Naples, à Pozzuoli, pour demander aide et secours; et pendant qu'on les attendait, il a fait tout son possible pour que les blessés fussent promptement recueillis et pour qu'on sauvât le plus de vies possible.

Les mesures les plus appropriées pour le sauvetage des victimes ont été prises.

Une compagnie d'infanterie, une compagnie du génie et 60 pionniers sont arrivés de Naples.

Le colonel Parodi, du génie militaire, dirige les travaux.

On a disposé 200 lits pour tous les malheureux restés sans habitation.

Les gouverneurs ont aussi télégraphié à Naples pour qu'on envoie trois cents couvertures qui seront distribuées à ceux qui sont forcés de passer la nuit dans les rues.

L'établissement militaire d'Ischia a été mis à la disposition des personnes restées sans toit.

Toute la population, prise d'une panique indescriptible, s'est enfuie dans la campagne, où elle campe sous des tentes formées avec des couvertures.

Les vivres manquent presque complètement dans la malheureuse bourgade. La municipalité a fait venir des communes voisines une grande quantité de pain qu'on distribue à ceux qui en demandent.

Dans la Villa Canetti, l'architrave de la porte d'entrée est tombé. Trois petites filles y jouaient. Deux ont été tuées. La troisième s'est sauvée miraculeusement.

Un autre détail: quelques instants avant le tremblement de terre on a remarqué que les eaux minérales étaient presque en ébullition.

A 4 heures il y a eu une seconde secousse, mais courte et légère.

Voici ce que le professeur Palmieri a écrit sur la cause du tremblement de terre:

« Le funeste accident arrivé à Casamicciola, non-seulement ne s'est pas propagé jusqu'au sismographe de l'Université et jusqu'à celui du Vésuve, mais ne s'est pas même étendu à toute l'île. On doit donc le considérer comme un phénomène entièrement local produit probablement par l'effondrement et l'affaissement du sol occasionnés par les lentes corrosions souterraines dues au travail continu des eaux thermales. »

LA FÊTE DES HARENGS A VIENNE.

Les fêtes publiques — c'est-à-dire les bals donnés dans les grandes salles de Vienne — sont terminées, et aussi les bals des ministères; mais il reste encore cinq semaines au moins pour les fêtes privées, données dans les salons aristocratiques. Dans le courant d'avril seulement, quelques châtelains quitteront Vienne pour s'installer à la campagne. Encore le mariage du prince Rodolphe, qui paraît décidément fixé au mois de mai, aura-t-il pour effet d'empêcher les départs trop précoces.

Le carême est d'ailleurs inauguré à Vienne d'une façon assez typique. On se

réunit le mercredi des cendres pour manger du hareng dans les mêmes salles où l'on dansait la veille. L'orchestre s'y retrouve encore, et il a même la cruauté de jouer des valses et des polkas; mais on l'écoute en restant assis devant de petites tables où l'on mange du hareng, arrosé de bonnes bouteilles d'un vin généreux, comme les coteaux des campagnes viennoises savent en produire. Au milieu de la salle se dressent des buffets splendides, chargés de homards, de langoustes, de carpes, de poissons de toutes sortes; mais c'est surtout le hareng qui est ce jour-là le mets classique; et cet adieu solennel au carnaval s'appelle spécialement la fête des harengs. Ce qui s'y consomme de bière et de vin est incalculable. C'est naturel d'ailleurs, les gosiers étant fort altérés par les plats de rigueur en pareille circonstance.

Un prévenu est condamné par le tribunal correctionnel qui s'est montré très-indulgent à son endroit.
— Eh bien! voilà un bon tribunal, dit-il, j'y reviendrai!

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 14 mars 1881.

MARTHA

OU LE MARCHÉ DE RICHEMONT

Opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de Saint-Georges, musique de Flotow.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

EMPRUNT NATIONAL D'UN MILLIARD

Souscriptions irréductibles

La Société la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare, Paris, accorde 15 fr. de rentes 3 0/0 amortissables irréductibles à tout souscripteur de 3 obligations de 100 fr. 5 0/0, à remboursement progressif garanti, de la Rente Mutuelle.

A verser en souscrivant: pour chaque 15 fr. de rentes 3 0/0 amortissables:

1^{er} versement..... 83 25
Pour 15 fr. de rente en obligation 3 0/0 nets d'impôts de la Rente Mutuelle, premier versement de 38.92 par obligation. 116 75
Total à payer... 200 00

LA BANQUE D'ESCOMPTE

DE PARIS.

Société anonyme. — Capital 400 millions, Place Ventadour,

est autorisée, par décision ministérielle du 40 mars, à recevoir et reçoit dès maintenant les souscriptions à l'Emprunt National, aux mêmes conditions qu'aux caisses du Trésor.

Emprunt National de 1 Milliard

EN RENTES 5 0/0 AMORTISSABLES

Souscription publique

Le Jeudi 17 MARS 1881

Par décret en date du 7 mars 1881, M. le Ministre des Finances a été autorisé à émettre un emprunt de 1 milliard en Rentes 5 0/0 amortissables.

Le succès de l'emprunt est acquis d'avance: son but est d'assurer l'exécution de nos grands travaux publics; de poursuivre l'achèvement de notre réseau de chemins de fer; de creuser de nouveaux bassins dans nos principaux ports commerciaux; de compléter, en un mot, notre outillage de paix.

Aucun emprunt n'est plus patriotique; il était donc essentiel et intéressant, pour maintenir à cette opération son caractère national, que le gouvernement se préoccupât de donner satisfaction à tout le public en lui accordant les facilités les plus grandes pour souscrire et pour se libérer.

Pour devenir souscripteur, il suffit de verser comme garantie un cinquième, qui peut être effectué, soit en numéraire, au moment de la souscription, soit avant la souscription en dépôt de titres de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public; c'est également pour que la souscription soit répandue sur toute la surface du territoire, que toutes les Caisses publiques vont s'ouvrir à l'emprunt, et que les Percepteurs désignés par le ministre pourront, jusque dans les campagnes, recueillir des souscriptions.

Quant à la valeur émise, elle a depuis longtemps pris sa place sur le marché financier. L'épargne nationale est considérable, la fortune publique croît sans cesse; nos budgets, solidement établis, se soldent, en fin de chaque exercice, par des excédants qui augmentent d'année en année; l'emprunt national se présente donc sous les meilleurs auspices, et le gouvernement, en faisant appel au public, en voulant faire participer le plus humble aux avantages de l'emprunt, en s'adressant à toute l'épargne nationale, permet à la France d'affirmer une fois de plus la puissance de son crédit, les ressources de sa fortune, la fécondité de son travail;

le public, en répondant à cet appel, va permettre de donner une impulsion plus grande aux travaux de la paix.

SOUSCRIPTIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Trésoriers-payeurs généraux et Receveurs Particuliers des finances, ainsi que chez les Percepteurs.

Les Rentes sont émises au prix de 83 fr. 25 pour 3 francs de rente, soit 466 fr. 25 par coupure de 15 francs. Le versement de garantie est du cinquième, qui peut être effectué en numéraire au moment de la souscription, ou en dépôt de titres de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public, effectué les Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 Mars.

Versements ultérieurs en quatre paiements égaux, les 16 Avril, 16 Juillet, 16 Octobre 1881 et 16 Janvier 1882.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Irréductible.

Vu la réduction prévue par l'annonce officielle de l'émission de la rente 3 0/0 amortissable, et la prime importante existant déjà sur le prix d'émission, la Banque des Communes de France s'est assurée une certaine quantité de rente amortissable, lui permettant de donner (au cas où le fractionnement serait décidé), à tout abonné de son journal « le Financier des Communes » jusqu'au 20 mars courant, 3 francs de rente 3 0/0 amortissable au prix d'émission, soit à 83 fr. 25.

93,000 ABONNÉS

Le Financier des Communes

Propriété de la Banque des Communes de France, 15, CHAUSSEÉ-D'ANTIN, PARIS

16 pages de texte.

2 PAR AN Cours de toutes les valeurs. Liste officielle de tous les tirages.

Le journal est envoyé gratuitement, pendant un mois, à toute personne qui en fera la demande. — Envoyer le montant de l'abonnement en timbres-poste, à l'adresse de M. le Directeur.

AGENCE

à
Doné-la-Fontaine
rue de Tannay

A. LAN ET C^o

Banquiers

18, rue Beaurepaire, Saumur.

AGENCE

à
Montreuil-Bellay
rue des Forges

Emprunt en Rentes amortissables 3 0/0.

TAUX: 83 fr. 25.

Souscription ouverte un seul jour,
17 MARS.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, sans frais, au siège de la Société, tous les jours, de 9 heures à 4 heures, 18, rue Beaurepaire.

Le lundi de chaque semaine à Doué-la-Fontaine, et le mardi à Montreuil-Bellay.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Succursale de Saumur, rue Saint-Jean, 29.

Les actions Banque de Prêts à l'Industrie sont introuvables à 620, cette valeur étant devenue d'une extrême rareté sur le marché. Aussi les capitalistes, désirant vainement en acheter, tournent-ils leurs capitaux, d'une façon non moins sûre, vers les actions nouvelles de l'Union Immobilière qui se souscrivent à 560 francs et qui présentent sécurité parfaite, bons dividendes et plus-value assurée.

L'action et l'obligation Matériel agricole, un instant discréditées sans causes, redeviennent l'objet d'une faveur justement méritée que l'admission probable à la Bourse ne fait qu'accroître.

Aux Mères de famille.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, aux forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^o, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^{re} fr. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^{ie}, 18, rue
Beaurepaire.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Émission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux
villes, aux communes et aux départements, le
Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS
COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500
FRANCS, au porteur ou nominatives.
Ces Obligations sont émises au pair, soit au prix
de 100 FRANCS pour les obligations d'une valeur
de 100 francs, soit au prix de 500 FRANCS pour les
obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont
remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus
tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu
les 5 février et 5 août de chaque année.
Les intérêts sont payables : A Paris, au CRÉDIT
FONCIER, dans les départements, aux TRÉSORE-
RIES GÉNÉRALES ET AUX RECETTES PARTICULIÈRES,
semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les
titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur
les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-
des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-
Payeurs généraux et les Receveurs particuliers
des Finances.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en gros-
sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour-
dissements, oppression, langueurs, congestion,
névrose, darts, maux de tête, mélancolie, fai-
blesse, épuisement, anémie, chlorose, tous
désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,
des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-
queuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute
odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Mé-
decin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes
et des enfants à Londres, rapporte : « Naturelle-
ment riche en acide phosphorique, chlorure de

potasse et canéise — les éléments indispensables
au sang pour développer et entretenir le cerveau,
les nerfs, les chairs et les os — (élément dont
l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root
et autres farineux, occasionne l'effroyable morta-
lité des enfants, 31 sur 100 la première année, et
de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la
Revalescière est la nourriture par excellence qui,
seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants
et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants,
déprimés d'atrophie et de faiblesse très-pro-
noncées, ont été parfaitement guéris par la Reva-
lescière. Aux étiques, elle convient mieux que
l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès,
100,000 cures, y compris celles de Madame la
duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow,
Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de
Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur
Dédé, etc.
Care N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais
de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation
nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont dis-
paru sous l'heureuse influence de votre divine
Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynan-
gas (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit
ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
turnes.
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du
Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables
souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des
maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue de
Balai, 11.
Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en méde-
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ;
1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ;
12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE Cho-
colatée », en boîtes, aux mêmes prix. Elle
chassant aux personnes les plus agitées. Elle
cuits ANTI-DIABÉTIQUES de REVALESCIERE en boîtes
poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépot à
Saumur, COMON, 23, rue Saint-Jean ; Gondran,
citer, quai de Limoges, et partout chez les bons
pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (718)

Plus
ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY
à Marseille.

P. GODET, propriétaire-gérant.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.
S'adresser, pour avoir des rensei-
gnements, soit à M^e CHALET, huissier
à Gennes, titulaire dudit office, soit à
M^e BOURASSKAU, huissier à Saumur,
son mandataire. (731)

A CÉDER
Pour entrer de suite en
jouissance.

L'HOTEL DE LA PROMENADE
Rue Beaurepaire, à Saumur.
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5,
rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-
Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée,
salle à manger donnant sur le jardin,
cuisine à côté ; six chambres au pre-
mier et au second ; grenier, cave et
servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN CHARIOT SUSPENDU
Une Américaine et un Dogkart.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un HARMONIUM TRANSPORTEUR
pour salon et chapelle, de Christophe
et Etienne.
S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE se mettre en relations
avec quelques négoc-
iants, agriculteurs-expéditeurs, pou-
vant livrer régulièrement : œufs, vo-
lailles et asperges, etc. Achats à
bonnes conditions.
Ecrire à M. D. MAHIEU, négociant
en denrées, 13, rue des Champs-
Saint-Germain, aux Lilas (PARIS).

**On demande un jeune do-
mestique.**
S'adresser chez M. LAN, banquier,
successeur de M. Le Bras, rue Beau-
repaire. (87)

Société anonyme des Eaux d'Hyères
ÉMISSION DE
3,000 OBLIGATIONS DE 300 FR. 5 0/0
ÉMISSES A 285 FR. NET. — REVENU,
5 1/4 0/0.
ON SOUSCRIT LES 14 ET 15 MARS
A PARIS, 5, avenue de l'Opéra, Siège
social ;
En province, chez tous Banquiers
et Changeurs. (175)

99, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY *

Croix de la Légion d'Honneur
à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes
Administrations.
DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

**MALADIES DE POITRINE
ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jus-
qu'à ce jour pour guérir les maladies
graves des poumons et de la gorge,
aucun n'a donné des résultats aussi
certains et aussi constants que la
FARINE MEXICAINE, del Dr Benito
del Rio, de Mexico. Lorsque la gué-
rison est encore humainement possible
et que rien n'a réussi, on doit toujours
avoir recours à la FARINE MEXICAINE.
Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE
promptement la diathèse tuberculeuse
et les granulations de la gorge, en
redonnant au sang sa composition
normale de santé. La FARINE MEXICAINE,
DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT,
fait cicatriser les plaies des poumons
et les granulations de la gorge ; c'est
un fait qui ne peut plus être contesté
aujourd'hui par personne, car plus de
100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE
LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT
PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la
Farine Mexicaine est le seul remède
vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE
TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la
BRONCHITE chronique, le CATARRHE
PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement
prématuré et toutes les maladies de
langueur. La FARINE MEXICAINE est
un aliment tonique et digestif par ex-
cellence, qui peut être employé avec
avantage à la nourriture des jeunes
enfants, des valétudinaires et des
vieillards, auxquels ELLE REDONNE
SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500
et 250 grammes, au prix de 7, 4 et
2 fr. 25, avec une brochure explicite
sur sa composition, son mode
d'emploi et d'action. Vente en gros :
chez le Dépositaire général, à Tarare,
M. R. BARLIERIN, pharmacien-chi-
miste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,
épicier, rue d'Orléans. (443)

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés,
Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé
franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et
de la Roë, Angers.

UN JEUNE HOMME, au courant des
affaires sur la
place de Nantes, demande des repré-
sentations de Saumur et autres loca-
lités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16
pages de texte in-4° avec gravures
inévitables (formant deux beaux volumes
chaque année).

ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :
10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
14 centimes le numéro.
QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Diman-
che* renferme les meilleurs ouvrages
des écrivains contemporains. Nous ci-
terons : Alexandre Dumas père, Fré-
déric Soulié, Paul Féval, Auguste
Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales,
Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe
Belot, Paul Saunière, Elie Berthet,
Clémence Robert, Octave Féré, Ch.
Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach,
Eugène Scribe, Armand Lapointe,
Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper
Vialon, Chateaubriand, Victor Du-
cange, G. de la Landelle, Henri Augu-
Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eu-
gène Moret, Turpin, de Sansay, So-
phie Gay, Pierre Zaccour, Mario
Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :
Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris,
Grand roman, par Gustave AIMARD.
ADMINISTRATION : Paris, place
Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un
Mandat de poste.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang
Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.
Pommade FONTAINE
LE POT : 2 FR.**Salsepareille FONTAINE**
LE FLACON : 5 FR.

Préconisée par les plus grands mé-
decins de Paris : MM. Delzenne, Gui-
bout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat,
Longel, pour guérir rapidement les
dartres et la plupart des maladies de la
peau réputées incurables. Son effet est
merveilleux contre les rougeurs de la
face, l'inflammation des paupières, les
hémorroïdes, les démangeaisons de la
tête, des oreilles et de toutes les parties
du corps (frictions légères chaque soir).

Salsepareille alcaline et iodée,
dépuratif puissant contre la scro-
fulé, le rachitisme, les maladies dar-
treuses, syphilitiques, etc. Bien supé-
rieure à la Salsepareille iodurée ordi-
naire, elle ne délabre pas l'estomac et
n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle :
de une à deux cuillerées à potage le
matin, et autant le soir.)

GRAINE DE LIN TARIN
PRÉPARATION
NOUVELLE
pour combattre
avec succès
Constipations
Coliques
Diarrhées
Maladies du foie
et de la vessie



Exiger les boîtes
en fer-blanc
UNE CUILLERÉE
A SOUPE
MATIN ET SOIR
DANS UN 1/4
DE VERRE
D'EAU FROIDE

Salsepareille alcaline simple,
dépuratif admirable contre les déman-
geaisons. — Même dose que la Salse-
pareille alcaline iodurée.
Salsepareille ferrugineuse,
dépuratif, tonique fortifiant par excel-
lence. Une cuillerée à soupe au com-
mencement de chacun des deux repas
principaux de la journée.

Marque de fabrique.
Dépôt chez M. ERNOULT, pharmaci-
en à Saumur. (734)

PASTILLES GÉRAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1875 — PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement,
Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et
en général toutes les affections contre les-
quelles le Goudron est conseillé.
Très-utiles aux fumeurs, aux personnes
qui fatiguent de la voix et à celles qui sont
exposées, dans leurs travaux, à respirer des
poussières ou des vapeurs irritantes.
L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger,
prouve leur supériorité incontestable.

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)
DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mand. poste.

PRIX DE L'ÉTUI : 1^{fr} 50

Saumur, imprimerie de P. GODET.